

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint			
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M. TOFLI	Raphael	Conseiller municipal
Mme WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme POIA	Ivy	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Georges TARAIHAU  
 M. Lolesio MAUVAKA  
 M. Jean-Irénée BOANO  
 M. Romuald PIDJOT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
 Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

Contre :

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Petelo SAO.

DELIBERATION N° 65/23/VI

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL  
DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 12/23/III du 23/03/2023 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2023,

Vu la note explicative de synthèse n° 41/2023 du 16 juin 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Les crédits budgétaires détaillés en annexe et votés par chapitre sont inscrits au budget principal 2023.

**Article 2 :** Est autorisée la transformation des postes listés ci-dessous :  
- un poste d'ouvrier polyvalent de catégorie C relevant de la filière technique en poste de paysagiste de catégorie B, au service environnement,  
- un poste de coordinateur animateur de catégorie C relevant de la filière technique en poste d'assistant technique de catégorie B, au service culture.

**Article 3 :** Est autorisée la modification de - 5 000 000 F CFP des subventions de fonctionnement chapitre 657 « subventions de fonctionnement ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2023 avant DM	DM	Budget 2023 après DM
657	Subventions de fonctionnement	437 342 000	- 5 000 000	432 342 000
	<b>Total 657 - Subventions de fonctionnement</b>	<b>437 342 000</b>	<b>- 5 000 000</b>	<b>432 342 000</b>

**Article 4 :** Est autorisée l'augmentation de 907 428 F CFP des subventions d'investissement chapitre 204 « Subventions d'équipement versées ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2023 avant DM	DM	Budget 2023 après DM
204	Subventions d'équipement versées	71 600 000	907 428	72 507 428
	<b>Total 657 - Subventions de fonctionnement</b>	<b>71 600 000</b>	<b>907 428</b>	<b>72 507 428</b>

**Article 5 :** Est autorisée l'augmentation de 500 000 F CFP des charges exceptionnelles chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2023 avant DM	DM	Budget 2023 après DM
67	Charges exceptionnelles	33 599 453	500 000	34 099 453
	<b>Total 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>33 599 453</b>	<b>500 000</b>	<b>34 099 453</b>

**Article 6 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 7 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

Pour extrait conforme

au registre des délibérations,

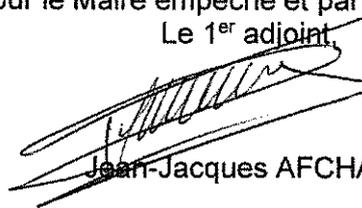
Pour le Maire empêché et par délégation

Le 1<sup>er</sup> adjoint

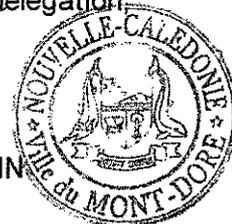
Le secrétaire de séance,



Nina JULIÉ



Jean-Jacques AFCHAIN



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction des finances et de l'informatique (SF)  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture  
988-200012532-20230622-65-23-VI-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 23/06/2023

Annexe à la délibération 65/23/VI du 22/06/2023  
 Décision modificative n°1 du budget principal

RECAP		Budget avant DM	DM	Budget après DM
Recettes de fonctionnement		3 698 422 897	63 068 492	3 761 491 389
Dépenses de fonctionnement		3 698 422 897	63 068 492	3 761 491 389
<b>Solde de fonctionnement</b>			-	
Recettes d'investissement		1 492 439 015	29 907 428	1 522 346 443
Dépenses d'investissement		1 492 439 015	29 907 428	1 522 346 443
<b>Solde d'investissement</b>			-	
<b>Total Budget</b>		<b>5 190 861 912</b>	<b>92 975 920</b>	<b>5 283 837 832</b>

**Recettes de fonctionnement**

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
RF	74 Subventions d'exploitation	7431 Dotation de l'exercice FIP	1 403 651 765	24 845 170	1 428 496 935
RF	74 Subventions d'exploitation	7432 Dotation de réajustement FIP		38 223 322	38 223 322
<b>Total RF</b>			<b>1 403 651 765</b>	<b>63 068 492</b>	<b>1 466 720 257</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DF	011 Charges à caractère général	60612 Energie - Electricité	85 500 000	4 500 000	90 500 000
DF	011 Charges à caractère général	60632 fournitures de petit équipement	10 646 830	5 000 000	15 646 830
DF	011 Charges à caractère général	611 Contrats de prestations de services	188 456 580	7 800 000	196 256 580
DF	011 Charges à caractère général	61523 Voies et réseaux	75 057 563	24 000 000	99 057 563
DF	011 Charges à caractère général	6156 Maintenance	29 426 404	500 000	29 926 404
DF	011 Charges à caractère général	617 Etudes et recherches	6 500 000	1 200 000	7 700 000
DF	011 Charges à caractère général	6188 Autres frais divers	194 751 000	1 500 000	196 251 000
DF	011 Charges à caractère général	6227 Frais d'actes et de contentieux	6 475 000	6 150 000	12 625 000
DF	011 Charges à caractère général	6232 Fêtes et cérémonies	16 110 000	11 600 000	27 710 000
DF	011 Charges à caractère général	6288 Autres services extérieurs	25 292 000	4 000 000	29 292 000
DF	012 Charges de personnel et frais assimilés	64111 Rémunération principale	1 044 400 000	30 000 000	1 014 400 000
DF	022 Dépenses imprévues	022 Dépenses imprévues	8 650 792	338 962	8 989 754
DF	023 Virement à la section d'investissement	023(ordre) Virement à la section d'investissement	137 933 176	29 829 078	167 762 254
DF	65 Autres charges de gestion courante	6535 Formation	786 000	1 150 452	1 936 452
DF	65 Autres charges de gestion courante	657361 Caisse des écoles	140 000 000	5 000 000	135 000 000
DF	67 Charges exceptionnelles	6748 Autres subventions exceptionnelles	4 990 000	500 000	5 490 000
<b>Total DF</b>			<b>1 974 975 345</b>	<b>63 068 492</b>	<b>2 038 543 837</b>

**Recettes d'investissement**

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
RI	OPFI Opération financière	021(ordre) Virement de la section d'exploitation	137 933 176	29 829 078	167 762 254
RI	2100 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4542 Recettes	7 000 000	4 000 000	3 000 000
RI	2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	1321 Etat et établissements nationaux	16 965 752	4 078 350	21 044 102
<b>Total RI</b>			<b>161 898 928</b>	<b>29 907 428</b>	<b>191 806 356</b>

**Dépenses d'investissement**

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DI	OPNI Opération non individualisée	20415111 SIGN		907 428	907 428
DI	0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	2315 Installations, matériel et outillage techniques	8 408 950	10 000 000	18 408 950
DI	0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	2315 Installations, matériel et outillage techniques	5 276 386	9 000 000	5 276 386
DI	0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	2315 Installations, matériel et outillage techniques	78 851 782	10 000 000	88 851 782
DI	0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	2115 Terrains bâtis		2 000 000	2 000 000
DI	1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	2135 Installations générales, agencts, aménagts constru	21 561 945	1 149 000	20 412 945
DI	13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	2315 Installations, matériel et outillage techniques	5 199 852	850 000	6 049 852
DI	13621 CANIPARC	2315 Installations, matériel et outillage techniques	4 987 212	1 149 000	6 136 212
DI	14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522)	2031 Frais d'études	11 000 000	2 850 000	8 150 000
DI	2100 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4541 Dépenses	7 000 000	4 000 000	3 000 000
DI	2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	2315 installations, matériel et outillage techniques	110 671 651	4 000 000	114 671 651
<b>Total DI</b>			<b>252 957 778</b>	<b>29 907 428</b>	<b>273 865 206</b>

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2023.

P.J. : Projet de délibération

### **BUDGET PRINCIPAL**

**En recettes de fonctionnement**, les crédits budgétaires augmentent de 63 068 492 F,

*Au chapitre 74 « Dotations et participations » :*

- + 24 845 170 F au titre du FIP de l'exercice 2023,
- + 38 223 322 F au titre du réajustement du FIP de l'exercice 2022.

**En dépenses de fonctionnement**, les crédits budgétaires augmentent de 63 068 492 F,

*Au chapitre 011 « Charges à caractères général » :*

- + 29 000 000 F pour l'entretien des voies et réseaux, en fournitures et prestations, notamment la réalisation de point à temps,
- + 11 000 000 F pour la fourniture, les réparations et la pose des illuminations de Noël,
- + 7 800 000 F pour l'entretien des espaces verts suite à des révisions de prix sur les marchés,
- + 6 150 000 F en frais d'actes et contentieux,
- + 4 500 000 F d'électricité au vu des réalisations de janvier à mai 2023,
- + 4 000 000 F pour le faucardage manuel ou mécanique des berges,
- + 2 000 000 F pour les événements du marché municipal et de l'Espace de Travail Partagé ainsi que pour l'entretien de l'ascenseur,
- + 1 200 000 F de frais de géomètre,
- + 600 000 F de charges diverses.

*Au chapitre 012 « Charges de personnel » :*

- - 30 000 000 F à l'article « 64111 - rémunération principale » suite à des recrutements réalisés plus tard que prévus, à des départs à la retraite, à des changements de poste ...

*Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :*

- + 1 150 452 F de complément de formations des élus afin que le montant prévu corresponde à 2% du montant des indemnités auquel s'ajoutent les crédits non utilisés sur les exercices antérieurs,
- - 5 000 000 F de subvention à la Caisse Des Écoles. La situation de la Caisse Des Ecoles étant excédentaire, la subvention de la Ville est ajustée.

*Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :*

- + 500 000 F de subventions exceptionnelles dans les domaines sportif et culturel.

*Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :*

- + 338 962 F.

*Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » :*

- + 29 829 078 F.

**En recettes d'investissement**, les crédits budgétaires augmentent de 29 907 428 F,

En opérations non-individualisées et financières :

- + 29 829 078 F au chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation ».

En opérations individualisées :

- 2100 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : - 4 000 000 F de la Nouvelle-Calédonie prévus pour le faucardage manuel ou mécanique des berges.
- 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) : + 4 078 350 F du « fond vert » (État) pour le confortement d'un talus à Yahoué - Rue de la BOUSSOLE.

**En dépenses d'investissement**, les crédits budgétaires augmentent 29 907 428 F,

En opérations non-individualisées et financières :

- + 907 428 F de subvention au SIGN.

En opérations individualisées :

- 0300 - AMENAGEMENT PARCS ET AIRES DE REPOS (AP 4919) : + 10 000 000 F,
- 0400 - AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018) : + 9 000 000 F,
- 0600 - REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118) : + 10 000 000 F,
- 0800 - AMENAGEMENTS DES BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) : + 2 000 000 F,
- 1100 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420) : - 1 149 000 F,
- 13020 - AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE : + 850 000 F,
- 13621 - CANIPARC : + 1 149 000 F,
- 14122 - AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 14022) : - 2 850 000 F,
- 2100 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : - 4 000 000 F,
- 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) : + 4 000 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal s'établit à la somme de 5 283 837 832 F, avec :

- en section de fonctionnement : + 63 068 492 F soit 3 761 491 389 F ;
- en section d'investissement : + 29 907 428 F soit 1 522 346 443 F.

**Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023 :**

Mme SANMOHAMAT souhaite savoir qui doit réaliser le faucardage des berges.

M. LEVANQUÉ répond que c'est bien à la Nouvelle-Calédonie, propriétaire des cours d'eau, de le faire. Jusqu'en 2021, elle subventionnait la Ville pour ces entretiens.

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore le 16 JUIN 2023

Le Maire

Eddie LECOURIEUX

